

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame



Entreprise de plâtrerie-peinture
Claudio Gabbarini

Rue des Sources 8 – 2613 Villeret – 032 941 32 78 – 079 679 45 59

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

CHRONIQUE DE LA VIE SOUS COVID

Quand les langues se délient sous les masques

Le présent article n'a aucunement valeur de sondage ou de statistique. Il s'agit juste d'une prise d'ambiance ponctuelle et fortuite qui montre ce qui est en train de se passer dans la tête de certains habitants de notre région, plongés dans l'incertitude de leur avenir immédiat et à plus long terme.

Fin d'après-midi, devant un commerce du Vallon, quatre clients partagent un moment ensemble. Pierre, Paul, Jacques et Juliette profitent de ce moment de liberté sociale pour discuter de ce qui les préoccupe. Ils préfèrent rester anonymes. La fin de l'histoire vous fera comprendre pourquoi.

Premier sujet de préoccupation: la santé mentale de la population. Les psychologues et les psychiatres sont de plus en plus nombreux à tirer la sonnette d'alarme. L'état psychologique de la population se dégrade à vue d'œil. Les maladies psychiques sont aussi des maladies, et peut-être plus graves que certaines pandémies. Les plus touchés semblent être les jeunes, à qui on enlève tous projets, les laissant dans une incertitude malsaine, à qui on interdit toute vie sociale ou presque, les obligeant à se retrouver clandestinement, au cas où leurs réunions n'entreraient pas dans le cadre fixé par les dernières mesures imposées par les autorités, les empêchant de vivre des épisodes indispensables à leur développement.

Il n'y a pas que les jeunes! surenchérit celui des interlocuteurs qui tient un commerce. Cela fait des semaines que je vois décliner le moral de mes clients. Plus d'objectifs, plus d'envie, plus de raison de vivre. On ne peut tout de même pas empêcher les gens de vivre et d'avoir des relations sociales!

Et l'économie? Tout semble être mis en place pour faire péricliter les petits commerces, les restaurateurs, les artisans, les acteurs culturels et les indépendants de tous genres. On les oblige à fermer, mais, malgré toutes les belles promesses, ils ne sont pas ou peu indemnisés. Eux qu'on obligeait à payer leurs impôts jusqu'au



L'inquiétude et le malaise se sentent de plus en plus sous les masques

dernier centime, on les oblige à présent à cesser leurs activités sans être prêts à payer pour les dédommager. Combien de faillites en vue? Et à qui profite le crime? Aux grands groupes commerciaux qui, eux, continuent de faire de très bonnes affaires.

Et quand la vie reprendra à peu près normalement son cours, les gens n'auront plus les moyens de se payer des articles un tant soit peu luxueux, ajoute encore le commerçant. Les hard-discounters et autres vendeurs de malbouffe auront alors la voie encore plus libre qu'avant la Covid pour écouler leur marchandise à l'origine lointaine certifiée. Et bonjour les dégâts au niveau de la santé publique! L'obésité, le diabète,

les problèmes cardio-vasculaires ont de beaux jours devant eux!

Sans vouloir être complotiste, j'ai quand même l'impression qu'on est allé beaucoup trop loin dans la lutte contre ce virus, remarque Juliette. On impose des mesures comme le port du masque, alors qu'une partie des professionnels de la santé mettent en garde contre ses effets nocifs et doutent de son efficacité. On ferme les restaurants pour la Saint-Valentin, comme s'il y avait un risque de contamination pour les couples d'amoureux, même s'ils se mettent à quatre par table. On ne jure plus que par les chiffres des statistiques basés sur ceux de tests dont la fiabilité est elle aussi sérieusement mise en

doute par de nombreux experts. Bref, on est en train de vouloir écraser un moucheron avec un rouleau compresseur!

Peut-être, mais le but est de ne pas surcharger la capacité de nos hôpitaux. Bon, très honnêtement, ils ont toujours eu de la marge depuis l'arrivée du coronavirus en Suisse. C'est d'ailleurs ce que vient d'avouer le directeur de la santé du canton de Berne lors de sa dernière conférence de presse.

Très attentif au débat jusque-là, le quatrième quidam prend la parole: «Je me demande jusqu'à quand nous allons supporter tout cela? Je ne comprends pas pourquoi le peuple suisse ne lance pas une pétition pour demander l'arrêt de toutes ces mesures exagérées. Le virus est là et le restera sans doute encore un bon bout de temps. Nous devons apprendre à vivre avec et non pas cesser de vivre en croyant que cela le fera disparaître.»

Des discussions de ce genre, vous en aurez sans doute aussi déjà entendu de vos propres oreilles. C'est l'expression du ras-le-bol de la population, qui peine encore à se faire entendre auprès des instances dirigeantes ou dans les médias, tant le *viralemment correct* est devenu la norme à ne pas enfreindre. Pourtant ces voix devraient être prises en compte plus sérieusement pour trouver

ensemble des solutions pour sortir de la crise profonde que nous traversons.

En ce qui concerne notre réunion de tout à l'heure, les réflexions autour de la pandémie en resteront là, parce que la conversation est interrompue par l'arrivée d'une patrouille de police. Alertés par des voisins qui ont constaté un attroupelement devant le magasin, les pandores interviennent pour le disperser, non sans avoir pris les noms de nos quatre philosophes de trottoir.

Nous vivons décidément une époque très étrange et inquiétante. | t/

SOMMAIRE

Travaux et nuisances sur la N16 ... en vue d'une future galerie de sécurité	3
Une remise à jour nécessaire A Sonceboz, la planification a été revue	4
Dans les temps et en hauteur Les travaux avancent bien à Corgémont	5
L'équipe est au complet Nouveaux défis pour la commune de Sonvilier	7
Ils prennent la plume contre PETA Deux politiciens de Tramelan écœurés	7
Pour vous mettre l'eau à la bouche Consultez notre menu de la Saint-Valentin	9

Réclame



Prévoyance optimale
clientis.ch/prévoyance

Privoir compte prévoyance pilier 3a

Augmentez vos chances de rendement avec des titres.

Clientis
Caisse d'Épargne Courtelary



ACCUEIL DE JOUR FOYER DE JOUR

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:
Des jeux de société
De la gymnastique douce
Des activités à l'extérieur
Concert et spectacle
Du repos
Des repas de qualité
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Numéro national
0842 80 40 20



Pour vous - chez vous
**AIDE ET SOINS
A DOMICILE**

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch

Immobilier

A louer à Courtelary à côté de la gare
Appartement lumineux
partiellement rénové

4 pièces au 2^e étage CHF 1220.- incl. charges

F&T Immobilien-Treuhand SA M^{me} Russo, 032 341 08 42

En vente à l'imprimerie

BAUX À LOYER

À LOUER
ORVIN

Appart. mansardé
de 3½ pièces

95m², disponible de suite.
Loyer 1280 fr. charges comprises.

Renseignements : **032 358 16 77**

À LOUER
CORGÉMONT

Appart. 2 pièces

Cuisine agencée, lave-vaisselle, machine à laver, salle de bains, douche, W.-C.
Cheminée au salon (poêle).
Grande terrasse au nord.

Loyer 750 fr. charges comprises

Tél. 079 263 60 46 - 079 258 51 25




COMMUNE DE TRAMELAN

MISE AU CONCOURS

En raison du départ du titulaire, la Municipalité de Tramelan met au concours le poste de

tenancier/cière de la buvette de la piscine

Plus d'informations sur www.tramelan.ch



MUNICIPALITÉ DE RENAN

Mise au concours

Apprenti(e) agent(e) d'exploitation service voirie

Le détail de l'annonce est disponible sous:
www.renan.ch/officiel/avis-officiels/offre-emploi

Entrée en fonction: 1^{er} août 2021

Les candidatures et les documents usuels sont à adresser jusqu'au **10 mars 2021** à:

Confidentiel / Administration municipale /
M. Maurice Rufener / Rue du Collège 5 / 2616 Renan



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

Infirmier/infirmière ES

Au cœur des soins et de la relation humaine



Entamez une formation d'infirmier/infirmière ES et devenez un-e professionnel-le de la santé fortement demandé-e sur le marché du travail avec:


- des compétences élargies
- une formation de niveau supérieur
- des responsabilités étendues
- une autonomie immédiate
- une formation orientée vers la pratique

Filières école-stages ou en cours d'emploi

ceff SANTÉ-SOCIAL CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 62 42 santesocial@ceff.ch

www.ceff.ch

Délai d'inscription «volée septembre 2021»: **28 FÉVRIER 2021**



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

Mon avenir professionnel au ceff

Le ceff - Centre de formation professionnelle Berne francophone met au concours une place d' :

ENSEIGNANT EN INFORMATIQUE (H/F) à plein temps (80 - 100 %)

Tâches
Enseigner la théorie et la pratique aux apprenti-e-s des professions de l'informatique.
 Vos tâches consisteront à participer au développement et à l'enseignement des modules de cours propres à la gestion des réseaux informatiques et des serveurs, à la virtualisation des ressources et à la sécurité des infrastructures.
 En outre, vous serez amené à proposer et à gérer des projets impliquant nos apprenti-e-s, pouvant inclure des partenaires externes.
 Collaborer à l'enseignement dans le cadre de la formation continue.

Profil recherché
Ingénieur-e HES en informatique, ou toute autre formation jugée équivalente, avec une expérience avérée dans le secteur des techniques de l'information et de la communication.
 Intérêt marqué pour l'enseignement professionnel, facilité de contact avec les jeunes, esprit d'initiative et (auto)critique, rigueur et aptitude à travailler en équipe.
 Expérience pédagogique souhaitée et disposé à suivre les formations pédagogiques nécessaires.

Entrée en fonction
1^{er} août 2021

Lieu de travail
ceff INDUSTRIE, Saint-Imier

Conditions d'engagement
Selon les dispositions légales du canton de Berne

Renseignements
Auprès de M. Tino Cocco, directeur du domaine INDUSTRIE, au numéro 032 942 43 44 ou par courriel à l'adresse tino.cocco@ceff.ch

Offre de services
Vous correspondez au profil recherché ? Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 12 mars 2021, à l'adresse de postulation suivante : ceff, Service RH, rue Baptiste-Savoye 33, 2610 Saint-Imier ou par mail à l'adresse rh@ceff.ch.

Plus d'informations sur ceff.ch

ceff INDUSTRIE
Rue Baptiste-Savoye 26 CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 43 44 industrie@ceff.ch

Favorisez nos annonceurs



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

Mon avenir professionnel au ceff

ADMISSIONS 2021

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Technique

APRÈS L'APPRENTISSAGE CFC
(post CFC)

Durée des études :	1 an à plein temps
Délai d'inscription :	28 février 2021
Examens d'admission :	10 mars 2021
Début des cours :	16 août 2021

Au ceff, les élèves de maturité professionnelle post CFC, orientations technique ou santé & travail social, sont réunis dans différents tronc communs, ce qui est générateur d'émulation et de riches échanges.

INTÉGRÉE À L'APPRENTISSAGE CFC*
(en formation avec un métier du domaine INDUSTRIE)

Durée des études :	3 ans - 4 ans
Délai d'inscription :	28 février 2021
Examens d'admission :	10 mars 2021
Conditions :	Être en possession d'un contrat d'apprentissage

* Les élèves de niveau P à la fin du 1^{er} semestre de 11H et ayant rempli les conditions d'orientation sont dispensés d'examens.

Plus d'informations sur ceff.ch

ceff INDUSTRIE
Rue Baptiste-Savoye 26 CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 43 44 industrie@ceff.ch



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

Mon avenir professionnel au ceff

ADMISSIONS 2021

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Santé & Travail social

APRÈS L'APPRENTISSAGE CFC
(post CFC)

Durée des études :	1 an à plein temps
Délai d'inscription :	28 février 2021
Examens d'admission :	10 mars 2021
Début des cours :	16 août 2021

Au ceff, les élèves de maturité professionnelle post CFC, orientations technique ou santé & travail social, sont réunis dans différents tronc communs, ce qui est générateur d'émulation et de riches échanges.

INTÉGRÉE À L'APPRENTISSAGE CFC*
(en formation duale ASSC ou ASE)

Durée des études :	3 ans
Délai d'inscription :	28 février 2021
Examens d'admission :	10 mars 2021
Conditions :	Être en possession d'un contrat d'apprentissage

* Les élèves de niveau P à la fin du 1^{er} semestre de 11H et ayant rempli les conditions d'orientation sont dispensés d'examens.

Plus d'informations sur ceff.ch

ceff SANTÉ-SOCIAL
Rue de la Clef 44 CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 62 62 santesocial@ceff.ch

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

ceff SANTÉ-SOCIAL

Mon avenir professionnel au ceff

Le ceff – Centre de formation professionnelle Berne francophone met au concours, en raison d'un départ à la retraite, une ou deux places d' :

ENSEIGNANT EN MATURITÉ PROFESSIONNELLE (H/F)
entre 50% et 100 %

Tâches
Vous enseignez principalement les branches du français et d'histoire aux élèves des domaines SANTÉ-SOCIAL et INDUSTRIE en maturité professionnelle. Vous pourriez également être amené à enseigner les branches interdisciplinaires ainsi que des périodes en culture générale (CFC).

Profil recherché
Diplôme d'enseignement pour le secondaire II dans les disciplines mentionnées ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction
1^{er} août 2021

Lieu de travail
ceff SANTÉ-SOCIAL et ceff INDUSTRIE, Saint-Imier

Conditions d'engagement
Selon les dispositions légales du canton de Berne

Renseignements
Après de M. Daniel Roulin, directeur du domaine SANTÉ-SOCIAL, au numéro 032 942 62 62 ou par courriel à l'adresse daniel.roulin@ceff.ch

Offre de services
Vous correspondez au profil recherché ? Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 28 février 2021, à l'adresse de postulation suivante : ceff, Service RH, rue Baptiste-Savoie 33, 2610 Saint-Imier ou par mail à l'adresse rh@ceff.ch.

Plus d'informations sur ceff.ch
ceff SANTÉ-SOCIAL
Rue de la Clef 44 CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 62 62 santesocial@ceff.ch

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

ceff INDUSTRIE

Mon avenir professionnel au ceff

Le ceff – Centre de formation professionnelle Berne francophone met au concours une place d' :

ENSEIGNANT AU BUREAU TECHNIQUE (H/F)
à plein temps (80 – 100 %)

Tâches
Enseigner la théorie et la pratique aux apprenti·e·s des professions de la mécanique.
Développer la CAO/ PDM au sein du domaine et en assumer la formation des apprenti·e·s.
Mettre en place la conception d'étampes et en assurer la formation pour les apprenti·e·s dessinateur·trice·s.
Collaborer à l'enseignement dans le cadre de la formation continue.

Profil recherché
Ingénieur·e HES en mécanique ou microtechnique, avec une grande expérience de l'industrie de production.
Très bonnes connaissances pratiques et théoriques dans les domaines des techniques de l'usinage, de l'étampage et de la CAO, ainsi qu'une vision de l'évolution des métiers techniques.
Intérêt marqué pour l'enseignement professionnel, facilité de contact avec les jeunes, esprit d'initiative et critique, rigueur et aptitude à travailler en équipe.
Expérience pédagogique souhaitée et disposé à suivre les formations pédagogiques nécessaires.

Entrée en fonction
1^{er} août 2021

Lieu de travail
ceff INDUSTRIE, Saint-Imier et/ou Moutier

Conditions d'engagement
Selon les dispositions légales du canton de Berne

Renseignements
Après de M. Tino Cocco, directeur du domaine INDUSTRIE, au numéro 032 942 43 44 ou par courriel à l'adresse tino.cocco@ceff.ch

Offre de services
Vous correspondez au profil recherché ? Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 12 mars 2021, à l'adresse de postulation suivante : ceff, Service RH, rue Baptiste-Savoie 33, 2610 Saint-Imier ou par mail à l'adresse rh@ceff.ch.

Plus d'informations sur ceff.ch
ceff INDUSTRIE
Rue Baptiste-Savoie 26 CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 43 44 industrie@ceff.ch

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Les haies et arbres doivent être taillés jusqu'à fin mars

La Municipalité rappelle aux propriétaires qu'un gabarit d'espace libre doit impérativement être respecté, pour des questions de sécurité, le long et au-dessus des rues, chemins et trottoirs. Il leur incombe de tailler dans ce sens leurs haies, arbres, buissons et autres plantations, afin de libérer complètement cet espace.

Les travaux doivent être terminés d'ici au 31 mars prochain.

Des rues libres de toute branche

Une hauteur de 4 m 50 doit être débarrassée de toute branche, au-dessus des rues et des chemins; elle sera de 2 m 50 au-dessus des trottoirs.

En largeur, c'est une bande de 50 cm qui doit demeurer parfaitement dégagée, jusqu'au bord de la route, respectivement du trottoir.

Les haies ne doivent pas dépasser 120 cm de hauteur; les plantations de taille supérieure doivent respecter une distance d'autant plus large, jusqu'à la route. Pour exemple: entre le bord de la chaussée/du trottoir et une haie haute de 160 cm, la bande libre doit atteindre 90 cm de largeur (50 cm + 40 cm).



Lumière et visibilité

Ces gabarits et cette taille obligatoire sont justifiés par des impératifs de sécurité. En effet, la visibilité doit être garantie partout, pour les conducteurs comme pour les piétons. Ainsi veillera-t-on à dégager plus soigneusement encore les bords de carrefours, les virages masqués et les sorties d'immeubles.

De même, l'éclairage public ne doit pas être entravé par les plantations; les propriétaires de haies et d'arbres veilleront donc à tailler les branches qui empêchent la lumière d'atteindre son but.

Risques de chute

Durant cet hiver généreux en chutes de neige, on a pu constater que les branches, ployant sous le poids de l'or blanc, se penchent et se couchent même parfois dangereusement sur les trottoirs ou les chaussées. Une taille respectant les normes ci-dessus et donc le gabarit légal permet seule d'éviter ces inconvénients hivernaux, lesquels sont susceptibles de causer des accidents.

La Municipalité remercie par avance les propriétaires de procéder aux travaux nécessaires. | cm

Place du Lion d'or: les travaux adjugés

Le Conseil municipal a adjugé tout récemment les travaux relatifs à l'aménagement de la place du Lion d'Or, à La Heutte.

L'entreprise locale Frédy Besire SA se voit confier les tâches de serrurerie, pour un total d'environ 13400 francs, ainsi que l'appareillage, dévisé pour sa part à quelque 17000 francs.

Les travaux de génie civil seront effectués par le spécialiste F. Hänzli SA, de Sonceboz, pour un total d'environ 326000 francs.

Pour tout ce qui concerne les plantations et la place pavée, dévisés ensemble à un peu plus de 46000 francs, les travaux ont été confiés à un consortium formé de deux entreprises locales: Peter Gartenbau AG et Steiner Jardin Sàrl, toutes deux basées à La Heutte.

Par ailleurs, toujours dans le dossier place du Lion d'Or, le Conseil municipal a donné son aval à la création d'une commission de chantier, laquelle est formée de Claude Nussbaumer, maire, Yanik Chavaillaz, responsable technique, et Andreas Kuoni, de l'entreprise Kasontor. Cet organe temporaire surveillera le chantier de très près, afin que le calendrier prévu soit respecté. Aucun retard n'est effectivement possible, la Municipalité ayant promis aux clients du futur chauffage à distance, dont le cœur sera installé sur cette place, un raccordement concret à l'automne prochain.

Il va de soi que le Conseil municipal sera informé régulièrement par la nouvelle commission et associé en tout temps aux décisions importantes. | cm

Ancien collège de Péry: les travaux avancent bien

Un rapport de chantier a fait le point, lundi, sur l'état d'avancement des travaux de rénovation intérieure de l'ancien collège de Péry. Enseignement essentiel de ce document: tout se déroule selon le calendrier préétabli.

Le désamiantage terminé, les travaux ont commencé dans les domaines sanitaires et de maçonnerie. La rénovation des sols a été lancée, et des offres détaillées doivent encore parvenir au maître d'ouvrage en fin de semaine prochaine, concernant en particulier les tâches de menuiserie, d'installations électriques, de peinture et de pose de sols.

Les adjudications y relatives suivront dans la foulée. L'ascenseur qui équipera le bâtiment, et lui permettra donc de répondre aux normes de la législation en vigueur contre les obstacles architecturaux, est actuellement en cours de fabrication. A signaler que la direction du chantier a tenu récemment une séance avec les concierges, afin de préciser leurs besoins en locaux. Une autre rencontre a été mise sur pied avec la direction scolaire et des enseignantes; ces dernières vont mettre au net un budget calqué sur leurs besoins. Ce document sera soumis au Conseil municipal. | cm



On procède notamment aux travaux préparatoires en vue de l'installation de l'ascenseur

Sécurité sur la N16: des nuisances inévitables



Les travaux ont débuté, en vue de la future galerie de sécurité

Dans un courrier informatif que le Conseil municipal relaie ici à l'intention de la population, l'Office fédéral des routes (Ofrou) annonce quelques perturbations sur le trafic et sur la tranquillité locale, dès à présent et jusqu'au début décembre prochain. Il assure que la direction du chantier réduira les nuisances au strict minimum.

Un chantier vient effectivement d'être ouvert sur la N16, en face de notre commune; il vise à équiper le tunnel numéro 8 (creusé entre le viaduc et la sortie de Péry-La Heutte) d'une galerie de sécurité. Cette dernière doit permettre la fuite des usagers en cas de sinistre.

Pour mener à bien ces travaux, la circulation est limitée à une seule piste, sur la voie montante

entre le viaduc et La Heutte, dès à présent et jusqu'au 3 décembre. Dans le tunnel numéro 8, une voie sera fermée de mi-mai à mi-juillet prochains, afin de réaliser les liaisons entre la galerie de fuite et le tunnel.

Enfin, des tirs de minage devront être menés à l'entrée et à la sortie de la future galerie de sécurité, lesquels engendreront évidemment des nuisances sonores; celles-ci seront cependant brèves, puisqu'elles nécessiteront une dizaine de fermetures totales de la N16, pour un petit quart d'heure à chaque fois.

L'Ofrou remercie par avance la population locale et les usagers de la route pour la compréhension et la patience dont ils feront preuve durant ce chantier à but exclusivement sécuritaire. | cm

Perturbations sur la route à La Heutte

Les services techniques municipaux informent la population que des perturbations de la circulation sont prévisibles la semaine prochaine à La Heutte, dans le quartier du Chemin du Collège. Un arbre doit en effet être abattu le long de cette rue, par l'entreprise locale spécialisée Steiner Jardin Sàrl. Les travaux sont prévus du lundi 15 au mercredi 17 février, mais ils seront ajournés si les conditions météorologiques sont trop mauvaises.

Durant l'intervention et pour d'évidentes questions de sécurité, la circulation sera limitée, voire fermée temporairement. | cm

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Soutenir au loin
en consommant local

Depuis plusieurs années, les œuvres d'entraides protestantes et catholiques, Pain pour le Prochain et Action de Carême, proposent l'action *Pain du partage*. Durant la période du Carême, pour chaque pain du partage acheté, 50 centimes sont reversés à des projets visant à soutenir des paysannes et des paysans en Afrique, Asie et Amérique latine. Dans la région, la boulangerie Leuenberger participe à cette action. Les Pains du partage seront en vente dans les boulangeries de Corgé-mont, Cortébert, Courtelary, Villeret et Saint-Imier. Bonne dégustation!

Là pour vous

La situation sanitaire exige beaucoup de chacune et chacun depuis des mois. Si vous ressentez le besoin de partager ou déposer ce que vous vivez, ou si vous avez besoin d'aide pour un déplacement, des courses ou autre, n'hésitez pas à prendre contact avec le ou la pasteur.e de votre paroisse. Les coordonnées figurent dans l'agenda des paroisses de la présente publication. En attendant de pouvoir nous retrouver en chair et en os, rendez-vous vous est donné sur www.referguel.ch. Des messages, des réflexions en images ou en mots à découvrir et partager plus loin! | *Ida*

LA PLUME Un étrange arrêt sur image

Samedi passé, j'ai été frappé à mon réveil par l'étrange luminosité qui enveloppait l'air, le ciel et nos montagnes. Cette invitation inattendue du sable du Sahara colorant notre ciel à la façon d'une photo *sépia* m'a plongé dans une ambiance à la fois inquiétante et enveloppante. Deux images me sont apparues à l'esprit. La première image est celle de *La chanson d'Azima*, de Michel Berger, chantée par France Gall, avec ces célèbres paroles *et le désert avance*. La deuxième est celle du film de Cédric Klapisch, dont le titre était *Peut-être* et qui est sorti en 1999. Ce film met en scène Paris en 2070 entièrement couvert de sable, vivant comme chez les Touarègues. Le sable sur ma voiture m'a rappelé l'image finale du film, celle des Parisiens se baladant dans leur ville le premier matin de l'an 2000, avec les premiers grains de sable tombant de manière visible. Certes, les experts nous ont rassurés, le phénomène est tout compte fait banal et ne signifie pas que le désert avance. Et pourtant la chanson de France Gall et le film de Klapisch dénoncent justement l'insouciance de notre société face à la réalité des déserts qui avancent, que ce soient les sables du Sahara qui englobent pour de vrai villages et oasis, ou que ce soient nos débâcles, les crises et les conflits provoqués par l'être humain. Le ciel sépia du week-end passé, m'a donc semblé une métaphore de ce que nous vivons. La sépia est souvent utilisée en photographie pour donner un effet nostalgique et l'idée d'un passé qui s'accroche. Nous nous accrochons à des tendres souvenirs qui s'effacent sans s'effacer. Le tout entouré d'une sourde inquiétude pour le futur. L'arrêt sur image donné par cette crise sanitaire se colorie de sépia. Comment dépasser ce stade? Une porte de sortie m'a été suggérée par une paroissienne de Saint-Imier. Elle nous a écrit sur un groupe WhatsApp ces mots, que j'applique à la *porte de sortie*: «Elle me fait penser à une longue chaîne humaine partie depuis la création du monde où chaque être humain a pu et peut encore apporter et partager avec son prochain la foi, l'espérance et surtout l'amour. Mon souhait est que chacun/e puisse y accrocher son petit maillon pour l'éternité». Devant le risque de *mourir d'impuissance*, comme les Touarègues de la chanson, approprions-nous de ce souhait! | *matteo silvestrini, pasteur*

JEUNES + NATURE PRO NATURA JURA BERNOIS

Sur les traces des grands prédateurs

Suite au très grand succès remporté par le rallye familial à Mont-Soleil, le groupe a décidé de prolonger l'activité d'une semaine, et ainsi d'en faire profiter les familles durant la semaine blanche. Le rallye sera donc disponible jusqu'au 22 février à la place du 14 février. Retrouvez toutes les infos dans le précédent numéro de ce journal. | *lm*

SAUGE
AVIS OFFICIELS

Bureau de vote

En vue de la prochaine votation populaire, le bureau de vote du 7 mars a été constitué comme suit:

Plagne
(salle du conseil municipal
au Haut du Village 8)

Présidente: Anne Grosjean; secrétaire: Sandrine Frutschi; membres: Ives Soldati, Viviane Glück, Mauro Poletto et Stève Geiser.

L'heure d'ouverture est de 11 heures à midi. | *cm*

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

ORVIN
AVIS OFFICIELS

Bureau de vote

Composition du bureau de vote pour les votations populaires en matière fédérale et cantonale du 7 mars: président: Patrik Devaux; secrétaire: Océane Wicht; membres: Cleo Schnyder, Nathaële Aufranc, Daniel Villard et Michaël Meier. | *cm*

Le Florisa
fête ses 20 ans!

La commune municipale d'Orvin adresse ses sincères félicitations à Isabelle Lutzelschwab pour les 20 ans de son chaleureux magasin, Le Florisa. Nous lui formulons nos meilleurs vœux pour la suite et une excellente continuation. | *cm*

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS



Le programme politique remis à jour

Le Conseil municipal a avaisé lundi soir le programme de législature 2018-2021, dans une version remise à jour, ainsi que la planification des travaux inscrits à l'exercice 2021. La réalisation de ce programme a évidemment pris un retard certain, dû essentiellement aux effets de la crise sanitaire.

Parmi les objets marquants inscrits à ce document, on mentionnera le projet de rénovation/agrandissement du commerce Coop, lequel est en attente. Tous les actes notariés ont été signés et tout est donc réglé en ce qui concerne le domaine parcellaire; conséquemment, les travaux pourraient commencer.

La future Maison de l'enfance appartient également au programme. Le Conseil espère par ailleurs que l'année en cours, dernière de la législature, verra une avancée notable dans la révision en cours du PAL (plan d'aménagement local). | *cm*



Crise sanitaire oblige, la patience est de mise pour le Conseil municipal

Sécurisation le long
des sentiers pédestres

Le Conseil municipal a étudié le rapport détaillé présenté à lui par le responsable des chemins pédestres sur le territoire de Sonceboz-Sombeval, Hugues Guerrin. Sur la base des constatations détaillées et des illustrations transmises, l'Exécutif a décidé lundi soir d'acquiescer et de faire installer dans le secteur de Châtillon trois passages grillagés; il

s'agit d'un genre de petits ponts métalliques, destinés aussi bien aux cyclistes qu'aux piétons. Ces ouvrages résoudront les problèmes de sécurité mentionnés par Hugues Guerrin dans des secteurs particulièrement glissants.

La facture totale se montera à 1710 francs, dont la Bourgeoisie locale a d'ores et déjà annoncé qu'elle assumera la moitié. | *cm*

Bureau de vote

En vue des votations fédérales et cantonales du 7 mars prochain, le bureau de vote a été constitué ainsi: président, Stéphane Schranz; secrétaire, Agata Klepczuk; membres, Laura Quignard, Rachel Russo, Jennifer Sapuppo, César Perotto, Yohan Schmidlin, Ismaël Schnegg; remplaçantes et remplaçants: Laetitia Schnegg, Frédérique Schneider, Léonard Schnegg, Arnaud Schöni. | *cm*

Votations ratifiées

Le Conseil municipal a ratifié lundi soir les résultats des votations communales du 24 janvier dernier; rappelons que ce scrutin avait remplacé les deux assemblées municipales de 2020. | *cm*

Maison
de l'enfance

Après le dépôt public du 10 janvier au 9 février 2020, la Préfecture du Jura bernois a accordé le permis de construire pour la Maison de l'enfance, ceci en date du 11 décembre dernier, avec un délai de recours de 30 jours. Deux recours ont été déposés durant ce délai, auprès de la Direction cantonale des travaux publics. | *cm*

Don

Les autorités municipales ont décidé lundi soir d'octroyer un don de mille francs à la famille d'agriculteurs qui a été victime d'un terrible incendie, tout récemment à Cortébert. | *cm*

Les coûts des transports

L'Exécutif local a approuvé la facture émanant de la CRTU (Conception régionale des transports et de l'urbanisation) et découlant de la nouvelle clé de répartition des coûts entre les communes bernoises. Pour les exercices 2021 et 2022, Sonceboz-Sombeval devra payer 203000 francs par année, contre 204414 avec l'ancienne clé de répartition. La facture aura donc diminué de 0,2 pour cent. | *cm*

AVIS MORTUAIRE

Repose en paix

Ses fils: Michel Wüthrich
Max Wüthrich

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

**Madame
Vérène Wüthrich**

née Bärffuss

qui nous a quittés dans sa 85^e année.

Cortébert, le 4 février 2021

Adresse de la famille: Michel Wüthrich
Rue de la Gare 38
2605 Sonceboz

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS

Modification des contrôles
du feu bactérien

Le nouveau droit fédéral en matière de santé des végétaux est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020. La réglementation concernant le feu bactérien a changé: il n'est plus soumis à une notification ni à des mesures de lutte obligatoires (sauf dans le canton du Valais). Motif: il n'est plus possible de l'éradiquer (ni de l'éliminer) et on a appris à vivre avec au fil du temps. La Confédération mise pour cela sur la responsabilité des propriétaires de plantes hôtes du feu bactérien. Les moyens financiers de la Confédération seront utilisés pour lutter contre les nouveaux organismes nuisibles (p. ex.

scarabée japonais, virus du fruit rugueux brun de la tomate).

Cela signifie que notre contrôleur de feu bactérien n'effectuera plus de contrôles réguliers des plantes hôtes du feu bactérien dans la commune.

Malgré ce changement de régime, le feu bactérien reste une maladie bactérienne dangereuse. Nous vous prions donc de contrôler vous-même vos plantes hôtes. En cas de suspicion de feu bactérien, il est toujours possible de demander un soutien à l'administration communale.

| *cm*

Réclame

Pour vous
démarquer
en un...



clin d'œil
Agence de communication

Logo / Graphisme
Site internet
Création de stand

Campagne publicitaire
Multimédia
www.clin-d-oeil.net

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



DIVERSTISSEMENT

Sudoku N° 0015

facile

9	8				4		1
	6	1		3		5	
		7	4	9			
		2	5		4	6	
		5				2	
		3	2		8	7	
			8	2	6		
	7	4		1		2	
8	6					1	3

Le chantier prend de la hauteur



En début de semaine, les préparatifs allaient bon train pour la troisième dalle; on remarquera ici l'ouverture, en toiture, qui permet à la grue d'intervenir à l'intérieur du bâtiment

Les travaux ont repris, après la période de pause hivernale, à l'intérieur du bâtiment administratif actuellement en rénovation et transformation. On a pu le constater cette semaine, l'échafaudage extérieur s'élève progressivement, qui suit l'évolution du chantier. Concrètement, les deux premières dalles ont été coulées avant l'hiver, la troisième est en cours de réalisation, qui portera donc le deuxième étage de l'immeuble.

Tout se déroule au mieux pour ce projet. Les travaux respectent parfaitement le calendrier établi et satisfont pleinement les attentes des autorités municipales. On ne déplore à ce jour aucune mauvaise surprise sur ce chantier, qui bénéficie du professionnalisme et du sérieux de tous les acteurs impliqués, ainsi que d'un excellent suivi par le bureau d'architecture mandaté. | cm

Commissions et délégations ratifiées

Lundi, lors de sa dernière séance en date, le Conseil municipal a notamment ratifié la composition de toutes les commissions permanentes et autres délégations communales; cette composition est valable pour la législature qui vient de commencer et qui s'étend sur la période 2021-2024; une trentaine d'organes étaient concernés.

Les autorités profitent d'adresser ici des remerciements aux partis politiques locaux, qui ont une fois encore fait preuve d'un engagement sans faille, afin de réunir les effectifs nécessaires. Elles adressent également leur gratitude sincère à tous les membres de ces commissions et autres délégations, qui se dévouent en leur sein pour le bien de la collectivité locale.

La composition des organes en question sera très bientôt consultable sur le site internet de la Municipalité. | cm

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS



Analyse de l'eau

Le rapport d'analyse réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 27 janvier aux Champs du Clos 12 (bâtiment Villeret Energie SA). Température mesurée in situ : 8.2°C ; Escherichia coli / germe(s)/100 ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100 ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 3. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml. | cm

Covicou

Le Conseil municipal est à la recherche d'un vérificateur ou d'une vérificatrice des comptes du Syndicat scolaire Courtelary - Cormoret - Villeret. Nous prions toutes les personnes intéressées par ce poste de s'annoncer à l'administration communale d'ici au 28 février (rue Principale 24 - 2613 Villeret ou admin@villeret.ch). C'est l'assemblée des délégués qui, sur proposition du Conseil municipal, procèdera à la nomination de cette personne. | cm

ÉCOLE PRIMAIRE DE CORGÉMONT Rappel de l'interdiction

La Direction de l'école primaire de Corgémont, ainsi que le président de la Commission d'école rappellent à la population qu'il est strictement interdit de venir déposer ou chercher les enfants devant l'école primaire et enfantine du village. Cette décision a été prise afin d'éviter le risque d'accident que représente le flux incessant de véhicules. Aussi, ils vous sauront gré de bien vouloir, dès à présent, vous parquer aux abords de la salle de spectacles. En outre, la Direction et le président restent à votre entière disposition en cas de questions. | md

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



Déchets: attention contrôles

La discipline se relâche depuis quelque temps sur le front des déchets. Il est rappelé que les sacs de déchets ménagers ne doivent être déposés que le jeudi matin, et uniquement sur les points de ramassage habituels. Par ailleurs, il ne faut pas déposer de PET ou autres déchets hors des conteneurs situés près de la fromagerie.

Des contrôles seront effectués prochainement et les contrevenants peuvent s'exposer à des amendes. | cm

Parc Chasseral

Le Conseil municipal a pris connaissance avec satisfaction de l'accord de toutes les communes pour le renouvellement de la charte du Parc Chasseral pour 10 ans, et du fait que de nouvelles communes rejoignent l'organisation. Il souhaite bon vent au Parc pour ses activités futures et la mise en valeur de notre magnifique région. | cm

Crottes de chien: assez!

La fonte de la neige a révélé de très nombreuses crottes de chien à différents endroits du village, notamment près de la fromagerie, le long de la Suze et au bord de chemins agricoles. Un appel au civisme est lancé aux personnes qui promènent leur chien. Par ailleurs, le Conseil municipal interdit la place de sport du Roset, y compris le terrain en herbe à l'arrière, à l'accès des chiens. Les élèves de l'école fréquentent ce terrain et y trouver des crottes en nombre comme actuellement est inacceptable. | cm

Cadastre

La mensuration officielle nous apprend que la commune de Villeret a repris une surface de 20 m² au canton du Jura. Les divergences entre les définitions jurassiennes et bernoises de la limite cantonale ont été discutées et fixées entre la section du cadastre du service du développement territorial (JU) et l'office de l'information géographique (BE). Les parcelles situées en limite cantonale sur la commune de Villeret ont été adaptées sur les nouvelles coordonnées. Le bien-fonds N° 594, appartenant à la commune municipale de Villeret, passe ainsi de 194987 à 195007 m² et affiche un gain de 20 m². | cm

Procès-verbal de l'assemblée

La mise en dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2020 n'a suscité aucune ni aucune opposition. Le Conseil municipal a approuvé ce procès-verbal lors de sa séance du lundi 8 février. | cm

Bureau de vote

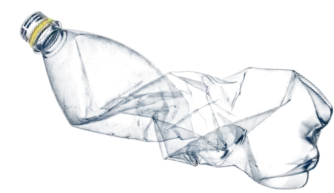
Le conseil municipal rappelle que tout est obligé d'assumer périodiquement la charge de membre non permanent du bureau électoral. Le bureau de vote à l'occasion des votations du 7 mars se présente comme suit: Nicolas Bürgi (président), Carole Juillerat (secrétaire), Lajo Killa Colque, Muriel Costa, René Fehlmann, Yves Froidevaux (membres), Stéphane Freducci (suppléant). | cm

Don crèche

La crèche bénéficie d'un don d'un peu plus de 700 francs dans le cadre de la récolte d'habits qui est effectuée au conteneur du village. Le Conseil municipal remercie les personnes qui utilisent cette possibilité. | cm

Taxe des chiens

Si vous êtes propriétaire d'un nouveau de chien, vous devez impérativement le déclarer. Pour cela nous vous invitons à passer au guichet de l'administration communale. Pour rappel, la taxe sur les chiens coûte, par chien, 40 francs de base plus 2 francs pour la plaquette. | cm



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CORTÉBERT

Recherche d'un nouveau membre

La bibliothèque de Cortébert est actuellement à la recherche d'un nouveau membre au sein de son équipe. Votre travail, bénévole, consisterait à s'occuper du prêt des livres environ 10 mercredis par année aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Pour tout renseignement, veuillez écrire à l'adresse: sarah.gautier@outlook.com

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons dans notre groupe plein d'entrain.

La bibliothèque est fermée le 17 février (semaine blanche). Le prêt des livres est gratuit pour les enfants et coûte 10 francs par année pour les adultes. Horaire: le mercredi de 13h30 à 14h et de 19h30 à 20h au rez-de-chaussée de l'école. Ci-après, nos nouveaux livres.

- ADULTES**
- Respire!*
- Le plan est toujours parfait* | Maud Ankaoua
- L'inconnu de la forêt* | Harlan Coben
- Le jour des cendres* | Jean-Christophe Grangé
- Des ailes d'argent* | Camilla Läckberg
- La Vallée* | Bernard Minier
- Eugène et moi* | Katherine Pancol
- Jours de glace* | Maud Tabachnik
- Le prix de la vengeance* | Don Winslow

- ADO**
- L'ickabog* | J.K. Rowling

- ENFANTS**
- Au service de sa Majesté* | N° 15 | Emma et Loustic
- Cats, le spectacle musical* | N° 16 | Emma et Loustic
- Enquête à Versailles* | N° 17 | Emma et Loustic
- Les mariés de Montmartre* | N° 18 | Emma et Loustic
- Tout ça finira mal* | N° 1 | Mortelle Adèle
- L'enfer, c'est les autres* | N° 2 | Mortelle Adèle
- C'est pas ma faute!* | N° 3 | Mortelle Adèle

- BANDES DESSINÉES**
- Couché, sale bête!* | N° 34 | Cédric
- Le rêve de Sarah* | N° 1 | Les sœurs Gremillet
- Sonata* | Tome 1 | Lou!

Le clin d'œil

www.dessindepresse.ch

France

Télétravail

Téléski

CATHOLIQUES RÉFORMÉES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE
BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Pour les funérailles: renseignements au secrétariat de Bienne, 032 329 56 01.

En dehors des heures de bureau: écouter le répondeur au même numéro qui vous renseignera sur le prêtre responsable.

Prochaine messe: samedi 13 février à 17 h, chapelle de Péry-Reuchenette, dans le respect des directives de l'OFSP, 16 places et masque obligatoire.

Autres célébrations: se référer à l'Angelus ou consulter le site internet www.upbienne-laneuveville.ch, également par téléphone au secrétariat de Bienne 032 329 56 01.

Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry, s'inscrire à: cdv-communauté-catholique-pery@bluewin.ch.

Visites de la chapelle: toujours pas au programme.

Location de la salle Sainte-Bernadette: toujours pas actuelle (Covid).

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA SAINT-IMIER
rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6
case postale 207

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Messe: samedi 13 février 17 h 30. Pas de messe en semaine.

Pour répondre aux mesures obligatoires de la confédération, la secrétaire sera en télétravail les lundis et jeudis matin. Le bureau sera donc ouvert uniquement les jeudis après-midi de 13 h 30 à 18 h. En cas de besoins hors de ces heures, vous trouverez le numéro privé de Céline Liechti sur le répondeur automatique de la paroisse. Merci de votre compréhension.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 13 février, 18 h à Corgémont; dimanche 14 février, 10 h à Saint-Imier; mercredi 17 février, 19 h à Saint-Imier, messe avec imposition des cendres. Le nombre de participants aux célébrations est toujours limité à maximum 50 personnes, avec maintien de la distanciation et sous conditions; sans inscription préalable, liste de présences à l'entrée.

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINTE-IMIER
rue du Vallon 28

Plus d'informations: jw.org
(site officiel gratuit)

AGENDA COMMUN DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Ecoute et prière: 077 423 20 20 ou ecoute@referguel.ch.

Collaboration: Laure Devaux Allisson, 076 438 02 09, laure.devaux@referguel.ch

Aumônerie des homes: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Restriction de nos activités: suite à la décision du conseil exécutif du vendredi 23 octobre, notre paroisse a choisi de ne pas proposer de cultes ni d'autres activités, à l'exception de l'église ouverte, des cultes, du catéchisme et des conseils de paroisse, et ce, jusqu'à nouvel avis. Mais, bien entendu, nos églises restent ouvertes pour offrir un espace de ressourcement. Nous restons à votre disposition pour maintenir des liens en ces temps troublés.

Prochain culte: dimanche 14 février, 10 h, temple de Corgémont.

Acte ecclésiastique: lundi 8 février a été célébré le service funèbre de Vreni Wüthrich née Bärfuss de Cortébert, qui nous a quittés dans sa 85^e année.

Pasteur: David Kneubühler, 079 823 75 84, david.kneubuehler@referguel.ch

Services funèbres: 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66, ch.c.brechbuehler@gmx.ch

Réservation salle de paroisse: E. Hohermuth, 032 963 11 89, 4hohermuth@bluewin.ch

*032 489 17 08
corgecorte@referguel.ch
www.referguel.ch*

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Culte: prochaine église ouverte le 21 février, de 10 h à 11 h.
Visites: besoin, envie d'une visite en ces temps difficiles? N'hésitez pas à demander un entretien téléphonique avec la pasteure.

Pasteure: Maëlle Bader, 032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et WhatsApp), maelle.bader@referguel.ch

Président: Philippe Hauri, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch

Secrétaire: Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise@bluewin.ch

*Services funèbres:
Permanence au 0800 225 500*

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Culte: dimanche 14 février, 10 h (S. Médebielle).
Ecoute, entretien, partage, prière: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Pasteur: Serge Médebielle, 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch

Présidente et service auto: Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE RONDCHÂTEL PÉRY rue du Collège 12

Cultes: dimanche 14 février, à 10 h à l'église de Péry, officiant: Gilles Bourquin, offrande en faveur des Eglises réformées latines d'Europe. Le culte d'éveil à la foi du samedi 27 février est supprimé et remplacé par un culte ordinaire le dimanche 28 février à 10 h à l'église d'Orvin.
Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Rondchâtel.
Fruits TerrEspoir: livrons le 24 février à Péry et Vauffelin, le 25 février à Orvin. Prochaines commandes à remettre jusqu'au 11 mars.

A votre disposition: nos pasteurs sont disponibles pour un temps de discussion ou un échange de message, n'hésitez pas à les contacter. Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Site internet: votre paroisse continue d'être présente sur www.paroisse-ronchatel.ch

*032 485 11 85
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)*

*contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch*

Services funèbres: 079 724 80 08

*Location de salles: 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry*

*Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16*

*Catéchisme:
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28*

*10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28*

*et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28*

et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Culte: dimanche 14 février, La Ferrière, 10 h (S. Médebielle).

Ecoute, entretien, partage, prière: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Pasteur: Serge Médebielle, 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch

Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

Culte: dimanche 14 février, église ouverte, de 10 h à 11 h 30. Programme: 10 h-10 h 20: mini-culte, 10 h 20-10 h 40: orgue, 10 h 40-11 h: mini-culte bis, 11 h-11 h 15: orgue. A l'accueil: pasteur Macaire Gallopin et conseillers de paroisse, à l'orgue Johan Treichel. Offrande: Eglises réformées latines d'Europe, CSJ.
Femmes protestantes: la Baratte suspend ses rencontres du vendredi matin, jusqu'à nouvel avis.
Après-midis récréatifs des aînés: les rencontres sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

Respiration: le mercredi de 12 h à 12 h 30, des moments de rencontre et de méditation en compagnie de notre pasteur Macaire Gallopin à la collégiale, dans notre coin-méditation.

Coin-méditation à la collégiale: situé dans l'abside nord, il vous accueille durant les heures d'ouverture de la collégiale, de 7 h à 17 h. Vous y trouverez des brochures et des bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion.
A votre service: la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. A disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8 h 30 à midi, et de 14 h à 16 h 30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile.

*Pasteur: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch
Services funèbres: 0800 22 55 00
032 941 37 58
paroisse.st-imier@referguel.ch
www.referguel.ch*

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 14 février, 10 h, culte sur inscription à Sombeval. Organiste Reynold Laager, collecte église réformées latines d'Europe.
Accompagnement du pasteur: si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, une information, si vous avez une question,

vous pouvez faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous.

Services funèbres: 0800 225 500

Secrétariat: Katia Sulliger, 079 669 78 19, sonceboz-sombeval@referguel.ch

Pasteur: Richard Riesen, 032 489 17 68, richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

Culte: dimanche 14 février, pas de culte de l'Erquël en ligne, mais une célébration d'éveil à la foi est en ligne, pour petits et grands, sur www.referguel.ch. Culte radiodiffusé sur Espace 2 à 10 h en direct de Neuchâtel.

Eveil à la foi: les rencontres du mois de février ne pouvant avoir lieu en présence, une célébration est en ligne, pour petits et grands: une célébration qui ne manque pas d'air, avec un tuto pour faire (ou voir) des bulles géantes.

Pasteur: Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse: Beatrix Ogi, 079 725 15 41

*Location de la maison de paroisse: Mélanie Walliser Stevens 077 429 74 59
location@paroissesonvilier.ch*

Services funèbres: 0800 225 500

www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Gottesdienst: am 14. Februar um 20 Uhr in Péry mit Pfarrer Stefan Meili

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Culte: dimanche 14 février, 10 h, église. Pasteur J.-L. Dubigny. Collecte: CSJ-Eglises réformées latines d'Europe. Taxi sur appel: prière de s'annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 032 941 64 71.

Célébrations œcuméniques aux homes: merci de vous renseigner auprès de la direction des homes.

Pain du Partage: du 17 février au 4 avril, vente du Pain du Partage dans les boulangeries du village, 1 pain acheté = un demi-franc versé pour soutenir différents projets d'aide au développement dans les pays du Sud. Merci d'y penser!
Missions: le montant de la cible 2021 s'élève à 38 665 francs. Si vous le pouvez, nous vous invitons à faire un don sur le CCP 25-8472-6 «Paroisse réformée de Tramelan, Missions, Tramelan».

Services funèbres: 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

Chères paroissiennes et chers paroissiens: en raison de l'épidémie de coronavirus et des directives et recommandations du Conseil fédéral, nous avons décidé d'annuler toutes nos activités sociales, culturelles et cultuelles. Toutefois, la Paroisse et la Collaboration s'organisent pour offrir du soutien logistique et moral à vous toutes et tous et surtout à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Prière de suivre nos communications dans la presse et sur le site internet.

Pour toute demande d'aide: 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch

L'adresse courriel de la paroisse reste active pour toute demande habituelle: villeret@referguel.ch

Notre site internet est mis à jour avec des liens et des méditations: www.referguel.ch

Services funèbres: 0800 225 500

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST CORGÉMONT sur le Crêt 3

Culte en français: dimanche 14 février à 10 h.

www.gfc.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER CORMORET

*R. Geiser, 078 652 64 04
www.eemvs.ch*

ÉGLISE MOUVEMENT ORVIN Le Crêt 2

Culte: dimanche 14 février, à 10 h en live sur notre chaîne YouTube: église mouvement.

www.eglisevmmt.ch

ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIER Jacques-David 12

*Luc et Renate Normandin 032 941 58 25
<http://egliseroc.wordpress.com>*

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte: dimanche 14 février à 9 h 30 avec Bertrand Mathys. Vu les prescriptions concernant le coronavirus, le culte a lieu avec 15 personnes et il sera possible de le suivre en live, le lien est donné sur le blog www.la-bethania.ch

Béthania ouverte: jeudi 18 février de 19 h à 22 h (prières).

Cellule Haut-Vallon: vendredi 19 février à 20 h.

A votre disposition: le pasteur est à votre disposition si vous ressentez le besoin de partager, si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.

*Bertrand Mathys, pasteur, 032 941 49 67
www.la-bethania.ch*

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

JAB junior: vendredi 12 février, 19 h, en ligne

Culte: dimanche 14 février, 10 h, prédicateur Daniel Molla. En raison de la situation sanitaire actuelle, nous assurons les cultes en direct via une retransmission en streaming (vidéo). Pour plus d'informations, veuillez contacter l'adresse courriel ci-dessous.

*David Weber, pasteur
djw.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch*

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Service religieux: dimanche 14 février à 9 h 30. En raison de la situation sanitaire, les services religieux du mercredi soir sont supprimés jusqu'à fin février. Le dimanche, le nombre de participants est limité (inscription pour les places encore disponibles au 079 240 72 73) et le plan de protection en vigueur.

Services religieux par vidéo (IPTV) le dimanche: <http://skipa.tv/channels/geneva/> Nom d'utilisateur: lemot Mot de passe: ena2020
Pour les changements de dernières minutes: <https://stimier.nak.ch/rubrique/Evenements>.

*Didier Perret, dpe2610@gmail.com
079 240 72 73
www.stimier.nak.ch/agenda*



ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte et message biblique: dimanche 14 février à 10 h.
Cellule de maison: mardi 16 février à 20 h.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

Culte: dimanche 14 février à 10 h aux Mottes, garderie, groupe juniors.

Culte: lundi 15 février à 15 h au home Les Lovières, culte avec Sainte-Cène.

Réunion de prière: lundi 15 février à 20 h à la rue des Prés.

Moment de prière et de silence: mardi 16 février à 13 h 30 à la rue des Prés.

Les cultes en présentiel sont limités à 50 personnes.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT TRAMELAN Grand-Rue 58

Culte: dimanche 14 février, 9 h 45, culte en présentiel (inscription demandée), diffusé en direct (YouTube, Armée du Salut Tramelan), activités pour enfants et garderie.

Prière 29B12: lundi 15 février, dès 19 h 30, nous prions pour vous.

Prière: mardi 16 février, 9 h.

Bible en ligne: mercredi 17 février, 20 h, formationadultes.armeedusalut.ch, vous pouvez le suivre depuis chez vous.

*Pascal Donzé, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch*

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER

TRAMELAN Grand-Rue 116
entrée: face à Albert Gobat 15

*Conseil Pastoral: Hugues Jobin, 032 487 60 38, 032 487 32 17
eglisedufiguier@gmail.com
www.eglisedufiguier.ch*

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE TRAMELAN rue A. Gobat 9

Culte: dimanche 14 février, 9 h 30 avec Etienne Grosrenaud.

Instruction religieuse: mardi 16 février, 17 h 45.

Conseil pastoral: mardi 16 février, 18 h 30.

Etude biblique: mardi 16 février, 20 h avec Tom Voiblet.

En présentiel ou en ligne, selon les directives relatives à la pandémie.

*032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch*

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE LA CHAUX-D'ABEL

Gottesdienst mit Hanna Gerber: dimanche

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS



Quoi de neuf à Sonvilier ?

2021 à la municipalité de Sonvilier: du changement et des défis



De gauche à droite, en bas: Tatiana Tanner, conseillère municipale, Michel Weishaupt, vice-maire, Rosemarie Jeanneret, maire, au milieu: Barbara Hertig, administratrice des finances, Marlène Dufour, collaboratrice, Michel Maurer, conseiller municipal, en haut: Dominique Neukomm, secrétaire municipale, Cyril Hug, conseiller municipal, Jean Siegenthaler, conseiller municipal, manquent sur la photo Annemarie Zimmermann, conseillère municipale et Aurore Schär, collaboratrice

Après une année 2020 compliquée par la crise sanitaire du Covid, des changements ont eu lieu tant pour les autorités que pour le personnel de l'administration. Le Conseil municipal est maintenant au complet.

Le suivi des affaires courantes peut être effectué de manière efficace grâce aux dossiers traités par les collaborateurs précédents qui ont changé d'orientation professionnelle, ainsi que par les autorités en place jusqu'à fin 2020.

Voilà la nouvelle composition de votre Municipalité. Elus aux urnes en novembre 2020, deux nouveaux conseillers ont pris place autour de la table du Conseil municipal depuis janvier 2021, soit Tatiana Tanner et Michel Maurer. Cyril Hug, élu tacitement après le dépôt de liste du 29 janvier dernier a complété l'équipe en place.

Répartition des dicastères

Maire: Rosemarie Jeanneret, administration générale, RH, police, sécurité publique, énergies renouvelables, 079 590 77 36, rjeanneret@sonvilier.ch

Vice-maire: Michel Weishaupt, eaux propres et usées, déchets, service de défense, 078 770 73 68, mweishaupt@sonvilier.ch

Conseillère: Annemarie Zimmermann, finances, économie, santé, 079 340 89 65, azimmermann@sonvilier.ch

Conseillère: Tatiana Tanner, écoles, EJC, bibliothèque, 079 469 73 45, ttanner@sonvilier.ch

Conseiller: Jean Siegenthaler, agriculture, forêts, routes communales, travaux publics, éclairage public, 079 275 31 18, jsiegenthaler@sonvilier.ch

Conseiller: Michel Maurer, bâtiments, sécurité publique, permis de construire, urba-

nisme, 079 945 11 50, mmaurer@sonvilier.ch
Conseiller: Cyril Hug, crèche, affaires sociales, culture, sport et loisirs, 079 407 00 16, chug@sonvilier.ch

L'administration a également rencontré des changements de personnel avec l'arrivée de Barbara Hertig, administratrice des finances, Dominique Neukomm, secrétaire municipale et Aurore Schär, en charge des constructions. Ces personnes ont rejoint Marlène Dufour, fidèle collaboratrice de la Municipalité.

Domaines traités par les collaboratrices

Secrétariat municipal: Dominique Neukomm, administra-

tion@sonvilier.ch, secrétariat général, secrétariat du Conseil municipal.

Administration des finances: Barbara Hertig, caisse@sonvilier.ch, gestion financière, comptabilité, facturation.

Collaboratrice: Marlène Dufour, impôts@sonvilier.ch, contrôle des habitants et étrangers, impôts et valeurs officielles, crèche municipale et bons de garde, procès-verbaux de scellés, rappels débiteurs.

Collaboratrice: Aurore Schär, constructions@sonvilier.ch, permis de construire, gestion des appartements communaux à louer, site internet.

Le site internet de la Municipalité est en cours d'actualisation,

il fournit les informations pour les contacts avec les autorités et l'administration sur www.sonvilier.ch

L'administration est à votre disposition selon les horaires suivants:

Ouverture du guichet

Lundi: fermé
Mardi: 8h-12h
Mercredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h et 13h30-17h30
Vendredi: fermé

Nous répondons au téléphone

Lundi: 10h-12h
Mardi: 10h-12h
Mercredi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h et 13h30-15h30

En respect des directives sanitaires Covid, nous recommandons à la population de ne se déplacer à l'administration qu'en cas d'impératif. Vous pouvez également prendre rendez-vous par téléphone ou par courrier électronique. Le port du masque est obligatoire dans l'administration.

Cette année 2021 est synonyme de défi pour toutes ces nouvelles personnes, dynamiques et motivées qui, avec le soutien des personnes déjà en place depuis plus longtemps, mettront tout en œuvre pour traiter les dossiers avec efficacité et le plus rapidement possible.

Nous vous remercions pour votre compréhension durant cette période de transition et vous souhaitons une année 2021 en bonne santé. | cm

BIBLIOTHÈQUE DE SONVILIER

Changement d'horaire le lundi

Nous vous informons que la bibliothèque sera dorénavant ouverte le lundi de 17h à 19h, merci d'en prendre note.

ROMANS ADULTES

Le bazar du zèbre à pois
| Raphaëlle Giordano

La vie leur appartient
| Frédéric d'Onaglia

2222 | Christophe Meyer

Au nom de la vérité
| Viveca Sten

RÉCITS ENFANTS

Le Coffre magique, tome 4
| Jenny Oldfield

Les gardiens des talismans,
tome 1, 2 et 3

| Julien Milesi-Golinelli

BD

Les P'tits Diables, tome 30 | Dutto
Cédric, tome 34 | Laudec

Mortelle Adèle

et la galaxie des Bizarres

/ Mortelle Adèle au pays

des contes défaits | Tan

Juliette à New-York / Juliette à Paris

| Brassat

Studio Danse, tome 12 | Crip

MAGAZINES

GEO, GEO Ado

La Salamandre

Revue Intervalles

La Gazette du Têt-Art

... et bien d'autres encore. Bonne lecture! | les bibliothécaires

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS



Votation fédérale et cantonale

Les bureaux de vote et de dépouillement du 7 mars sont constitués comme suit:

Maciel Carla da Silva, Laurène Lüthi, Véronique Mabar, Dorcas Mabar, Graziella Macri.

Saint-Imier

Président: Nicolas Meyer; vice-présidente: Anita Marchand; membres: Bryan Marguier, Daniel Marthe, Matteo Maruccia, Benjamin Mathez, Matthias Matter, Milena Lang, Claire Liengme, Lo Bach,

Le Cerneux-Veulsi

Présidente: Catherine Cerini; membres: Simone Donzè, Sabine Fritz.

Les Pontins

Président: Fabien Roux; membres: Rachele von Allmen, Elie Gosteli. | cm

ASSOCIATION DES FEMMES UDC ROMANDES

Elles feront partie du comité pour deux ans

Les femmes UDC romandes ont élu lors de leur assemblée générale à distance de décembre dernier leur nouveau comité. Sont élues pour deux ans:

- à la présidence: Lucie RoCHAT (VD)
- à la vice-présidence: Marie-Bertrande Duay (VS)
- au poste de secrétaire: Floriane Gonet (VD)
- au poste de trésorière: Magali Junod (VD)
- au poste de personne de contact pour le canton de Fribourg: Christina Darcey (FR)

- au poste de personne de contact pour le canton de Genève: Marie-Agnès Bertinat (GE)
 - au poste de personne de contact pour le canton du Jura: Elodie Jobin (JU)
 - au poste de personne de contact pour le Jura bernois: Naïké Vuilleumier (BE)
 - au poste de personne de contact pour le canton du Valais: Marie-Bertrande Duay (VS)
 - au poste de personne de contact pour le canton de Vaud: Tania Balzarini (VD)
- | le comité des femmes udc romandes

LETTRE OUVERTE À L'ASSOCIATION PETA SUISSE

Votre action en justice contre la famille Wüthrich

Madame, Monsieur, c'est avec une forte indignation que nous avons pris connaissance de la plainte déposée par l'association PETA Suisse à l'encontre de la famille Wüthrich dont la ferme à Cortébert a été entièrement ravagée par les flammes dans la nuit du 21 au 22 janvier, livrant à la mort la quasi-totalité du cheptel.

Nous nous associons pleinement à toutes les déclarations d'incompréhension qui ont fusé sur les réseaux sociaux vis-à-vis de votre association qui, sans le moindre témoignage d'empathie et de recul sur la situation de la famille malheureuse, a saisi la justice pour négligence à la suite de la mort de 50 veaux dans ce drame. Vous invoquez dans un entretien avec le média local RJB le 1^{er} février que la procédure

enclenchée «pourrait permettre de faire pression sur les milieux politiques, afin de sensibiliser la cause animale.»

C'est le contraire qui se passe. Ce n'est pas en vouant aux gémonies une famille du Jura bernois depuis Kreuzlingen que vous attirerez la sympathie des élus. Avec ce type d'actions, vous ne convaincrez personne de vous écouter. A défaut de faire réfléchir la classe politique et de la sensibiliser aux conditions de détention des animaux de ferme, qui est un sujet politique, vous ne faites que braquer une région entière contre votre cause. A défaut de faire avancer la protection animale, vous exposez son flanc à la colère de toute une région qui a fait preuve, elle, en tout premier lieu, d'une solidarité

remarquable vis-à-vis de la famille victime.

Au nom du bon sens et en guise de signe de sympathie pour la famille Wüthrich, retirez votre plainte.

Dans le Jura bernois, une pétition est en ligne pour vous appeler à retirer votre plainte. A ce jour, elle a recueilli plus de 11 200 signatures.

Vous aurez l'oreille attentive des milieux politiques que vous souhaitez tellement atteindre en montrant un signe de compréhension vis-à-vis des victimes. Ne vous trompez pas de combat.

| maxime ochsenbein, membre du conseil du jura bernois et herve gullotti, député, 1^{er} vice-président du grand conseil bernois

CAMPAGNE ŒCUMÉNIQUE

Action de Carême

Prenons part au changement, créons ensemble le monde de demain!

Dans les semaines précédant Pâques, de nombreuses boulangeries et pâtisseries dans tout le pays vendront un pain spécial. Pour chaque pain vendu, 50 centimes seront reversés aux projets d'Action de Carême, Pain pour le prochain et Etre Partenaires. Cette action nous rappelle que près de 800000 personnes dans le monde ne mangent toujours pas à leur faim et que le droit à l'alimentation ne leur est pas garanti. Par un petit geste, vous pouvez améliorer cette

situation. En 2020, plus de 400 points de vente ont participé à l'action Pain du partage.

Pendant le temps de Carême du 17 février au 4 avril, le Pain du partage vous sera proposé comme chaque année dans les boulangeries Augsburg, Donzè et Chez Nico. A l'achat d'un Pain du partage, les clients participent à l'amélioration des conditions de vie d'hommes et de femmes défavorisés. Une action menée conjointement par les paroisses réformée et catholique de Tramelan. | cl

Réclame

Votation du 7 mars 2021 - Référendum contre le travail du dimanche

NON

à plus de travail le dimanche

Solidarité avec les vendeuses!

USJB

Un mariage solide, un mariage heureux, un mariage qui nous a vus naître bien sûr et un mariage qui nous a permis de grandir de la meilleure des façons qu'il soit.

Le 9 février 1961, votre couple s'est uni et nous a permis d'évoluer dans une famille soudée, un milieu équilibré: le plus beau cadeau que l'on puisse faire à ses enfants.

Nous sommes heureux de vous voir encore aujourd'hui aussi liés l'un à l'autre, sachant toujours aller de l'avant en passant outre les petites disputes.

Vous êtes un modèle de couple pour nous tous aujourd'hui!

Merci à vous et bon Anniversaire de Mariage!

60 ans de vie commune, ce n'est pas rien...

Vos enfants et petits-enfants Gina, Antonio, Salva, Antoinette, Gianni, Stefano, Jessica et Luca.

On vous aime fort!

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 12 février au 18 février: Pharmacie Amavita, 032 941 21 94
Samedi: 13h30-16h, 19h 15-19h 45
Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h 15-19h 45

TRAMELAN

Du 12 février au 18 février: Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry
Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT

24 heures sur 24 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE

24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55

En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÉBRES

VALLON DE SAINT-IMIER

0800 225 500
Par 8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER

aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER

rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON

032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE

Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER

rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI

SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER

rue du Marché 1

Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi et vendredi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOTHEQUE UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare

Mardi 9 mars: 15h 15-17h

LA FERRIÈRE commune

Samedi 13 février: 9h 45-11h 45

FRINVILLIER

Mardi 23 février: 16h 30-17h 15

ORVIN centre du village

Mardi 23 février: 17h 45-19h 30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire

Vendredi 26 février: 17h 30-19h 15

ROMONT entrée du village

Vendredi 26 février: 16h-17h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune

Mardi 2 mars: 16h 30-19h 30

VAUFFELIN place du village

Vendredi 26 février: 14h 30-15h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT

école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY collège

Lundi: 15h-17h30
Mardi: 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30
Vendredi: 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER

rue du Marché 6

Horaires spéciaux

Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER collège

Lundi: 17h-19h
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE collège

Mardi: 15h 15-17h 15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET rue principale 20

Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h 15-19h

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY

Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: atelier 10h-18h (dernière entrée à 17h), parcours avec visite guidée fermé jusqu'à nouvel avis

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h 30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9h 30-18h

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT

halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h 15-9h 10
Gym Seniors: mercredi 9h 15-10h 10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.

079 735 33 74

ORVIN halle

Lundi: 16h 30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry

Lundi: 14h 15
Leçons ouvertes à tout le monde

PLAGNE centre communal

Lundi: 19h 45
(sauf vacances scolaires)

SONCEBOZ halle de gymnastique

Ladyfit: mardi 20h 15-21h 15
60 francs/an
Etudiantes 30 francs/an
ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER

rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15h-18h
Maria Concetta Hounet
Renseignements: 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN

chemin des Lovières 13

1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h

032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES

ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation 079 797 33 53
e.m.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER

Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
Réservation recommandée

MUSÉE DE SAINT-IMIER

Fermé pour travaux de rénovation et d'agrandissement.
032 941 14 54
musee@saint-imier.ch
www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS

ORVIN au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlehot@bluewin.ch

SKI ALPIN

BUGNETS-SAVAGNIÈRES

www.chasseral-snow.ch
Ecole suisse des sports de neige:
079 611 79 91

TÉLÉSKIS DES PRÉS-D'ORVIN

www.presdorvin-ski.ch

TÉLÉSKIS DE TRAMELAN

032 487 52 66
www.teleski-tramelan.ch

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 13 et du 14 février assuré par André Isler et Alain Monney, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT

Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
Grand-Rue 15
2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET

Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
Vieille-Route 1
2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 944 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT

Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h
Rue du Collège 3
2607 Cortébert
032 489 10 67
Fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY

Lundi-jeudi: 8h-12h
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone
Grand-Rue 58
2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE

Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN

Lundi: 16h-18h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN

Lundi: 16h-18h (permanence maire: 19h)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
La Charrière 6
2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80
Fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
Grand-Rue 54
2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN

Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
Rue du Collège 5
2616 Renan
032 962 65 00
Fax: 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT

Fermeture du 15 au 21 février
Mardi: 16h-18h
Jeudi: 10h-12h
Route Principale 1
2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER

Fermé jusqu'au 28 février: uniquement joignable par téléphone ou courrier électronique
Rue Agassiz 4
2610 Saint-Imier, CP 301
032 942 44 24
Fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE

Mardi et jeudi: 15h-17h
Haut du Village 8
2536 Plagne
032 358 20 25
Fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00
Fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Mardi et mercredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Lundi, mardi, mercredi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30

Place du Collège 1
2615 Sonvilier
032 941 11 20
Fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »:
032 940 14 86

– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66

– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »:
032 961 15 49

TRAMELAN

Lu-ma: 9h-11h 45, 14h-16h 45
Mercredi: 14h-16h 45
Jeudi: 9h-11h 45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h 45, 14h-16h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99
Fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET

Fermé jusqu'au 28 février: uniquement joignable par téléphone ou courrier électronique
Rue Principale 24
2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Réclame

F. VORPE
POMPES FUNÈBRES
A votre écoute
Service jour et nuit
Espace famille – Salle de recueillement
032 489 12 38 / 079 250 39 04
www.pfvorpe.ch

Quelque chose à donner ?

N'hésitez plus, une rubrique gratuite réservée aux objets à donner est disponible dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary.

Envoyez-nous vos textes à fac@bechtel-imprimerie.ch

Attention: tous les horaires d'ouverture ci-dessus sont les habituels. En raison de la crise sanitaire, merci de vous renseigner auprès des instances concernées.

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

Mise en pages

Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

Délais de remise des publications

Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12h
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

Tarif des annonces

Sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

imprimé en
suisse

RECETTE D'ICI

Menu de la Saint-Valentin

Les recettes sont composées de produits saisonniers de la région

Margarita rose   

INGRÉDIENTS

Présentation

1 cs sucre
2 cs eau

Cocktail

1 pamplemousse rose
1-2 cs sucre
1 cs sirop grenadine
0,5 dl Tequila
300 g glace pilée

PRÉPARATION

- Déposer le sucre et l'eau dans une assiette, séparément. Plonger les bords des coupes d'abord dans l'eau, puis dans le sucre. Laisser sécher brièvement à l'envers.
- Peler le pamplemousse à vif en récupérant le jus, verser le tout dans un blender. Ajouter le sucre, le sirop de grenadine, la Tequila et la glace pilée au pamplemousse, mixer jusqu'à obtenir une consistance crémeuse. Verser dans les coupes préparées. Servir de suite.

Soupe de carottes à la vanille   

INGRÉDIENTS

400 g carottes
10 g beurre
1 échalote
1 dl Noilly Prat vermouth
7,5 dl bouillon de volaille ou de légumes
1 bâton de vanille
½ cc sel
1 ½ dl crème entière
1 pincée sucre
Sel et poivre

PRÉPARATION

- Laver, peler et couper les carottes en rondelles de 3 mm. Fondre le beurre dans une casserole. Hacher l'échalote, l'ajouter et la faire revenir. Emincer les carottes, les ajouter et les mélanger quelques minutes à feu doux. Mouiller avec le Noilly Prat. Ajouter le bouillon, porter à ébullition et baisser le feu. Fendre le bâton de vanille, gratter les grains et ajouter. Saler. Cuire 20 minutes à feu doux, à couvert. Retirer le bâton de vanille.
- Prélever 3 cs de rondelles de carotte, couper en petits dés. Réserver pour la garniture.
- Mixer le tout. Ajouter 1 dl de crème entière et le sucre. Rectifier l'assaisonnement si nécessaire.
- Fouetter ½ dl de crème entière.
- Verser la soupe dans 6 assiettes ou bols, décorer d'une cs de crème fouettée, parsemer de dés de carotte et éventuellement garnir d'un bâton de vanille.

Rubrique offerte par

Nous avons le vin qu'il faut pour accompagner votre recette

CHIESA VINS
1905

Dr-Schwab 6 • 2610 St-Imier • 032 941 23 55
www.chiesavins.ch • info@chiesavins.ch

Cœurs de France aux piments   

INGRÉDIENTS

1 portion de pâte feuilletée abaissée en rectangle
1 blanc d'œuf
1 pincée sel
3-4 piments peperoncino
6 cs parmesan ou gruyère râpé
Gros sel

PRÉPARATION

- Dérouler la pâte feuilletée. Batre légèrement le blanc d'œuf à la fourchette, badigeonner la pâte. Laver les piments, les partager, les épépiner, les émincer finement et les répartir sur la pâte. Garnir la pâte du fromage râpé et d'un peu de gros sel. Rouler la pâte des deux côtés vers le centre. Réserver 20 minutes à couvert au congélateur.
- Couper le rouleau de pâte en tranches de 7 mm. Disposer sur une plaque à gâteau garnie d'un papier de cuisson. Cuire à 220°C, 10 à 15 minutes, au milieu du four. Servir tiède.

Blancs de poulet sauce gingembre et safran  

INGRÉDIENTS

4-6 blancs de poulet
Moutarde
Jus de citron

Bouillon

2 dl vin blanc
3 dl eau
1 oignon piqué
3 tiges de persil
5-6 grains de poivre écrasés
1 bande zeste de citron
2 cc bouillon de volaille

Sauce

1 pincée filaments de safran
2 dl crème entière (35%)
½ cc gingembre frais râpé
1 cc jus de citron
Sel et poivre

PRÉPARATION

- Badigeonner le poulet de moutarde, arroser de jus de citron. Laisser mariner quelques heures pour sublimer les saveurs. Préchauffer le four à 75°C, y glisser 1 plat et 4 à 6 assiettes. Déposer l'oignon piqué dans une casserole, porter à ébullition le vin blanc, l'eau, le persil, le poivre, le zeste de citron et le bouillon. Laisser réduire de moitié et passer le bouillon. Remettre le bouillon dans la casserole, porter à ébullition. Baisser le feu, ajouter les blancs de poulet et pocher la viande 10 à 15 minutes (selon grosseur). **Le bouillon ne doit jamais atteindre l'ébullition** (maintenir le liquide à 85°C, environ). Déposer dans le plat préchauffé, couvrir d'un alu et réserver au four à 75°C.
- Mettre le safran à tremper environ 20 minutes dans 1 cs bouillon chaud. Faire réduire le bouillon de cuisson de moitié (environ 1,5 dl). Ajouter la crème entière, le gingembre, les filaments de safran et le liquide de trempage. Faire cuire quelques minutes jusqu'à onctuosité. Rectifier l'assaisonnement si nécessaire.
- Découper la viande en biais, en fines tranches, disposer en éventail sur les assiettes chaudes, napper de sauce. Servir avec des tagliatelles ou taglioni.

Cœurs coulants au chocolat   

INGRÉDIENTS

50 g chocolat noir + 2 carrés pour le milieu des cœurs
40 g beurre
40 g sucre
1 œuf
20 g farine
Sucre glace

PRÉPARATION

- Préchauffer le four à 200°C. Fondre le chocolat et le beurre au bain-marie ou au micro-ondes.
- Verser le sucre et l'œuf dans une terrine et fouetter jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajouter la farine aux œufs, mélanger délicatement. Ajouter le chocolat et le beurre fondus, mélanger délicatement. Verser dans 2 moules en silicone en forme de cœur beurrés et farinés. Enfoncer les carrés de chocolat noir dans la pâte, au milieu des cœurs. Cuire à 200°C, au milieu du four, 8 à 10 minutes.
- Démouler délicatement dès la sortie du four et dresser sur 2 assiettes. Saupoudrer les cœurs de sucre glace. Déguster sans attendre, éventuellement accompagné d'une boule de sorbet (poire, orange, mandarine, etc.) ou de glace à la vanille.

Editeur

Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtels-imprimerie.ch

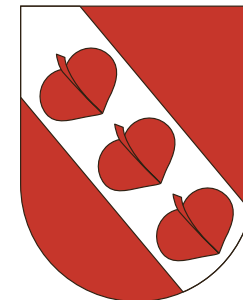
Délai de remise des publications

Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs

95 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 3 fr. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

District



SYNDICAT DES PAROISSES RÉFORMÉES
DE L'ERGUËL

Assemblée des délégués

Lundi 15 mars 2021, 19h 30,
cure de Saint-Imier

Ordre du jour

1. Accueil.
2. Méditation.
3. Election d'un scrutateur.
4. PV N° 3 de l'assemblée des délégués du 19 octobre 2020.
5. Comptes 2020, présentation et adoption.
6. Election d'une déléguée à la commission jeunesse.
7. Mise à disposition de nos locaux pour le service de formation de l'arrondissement.
8. Info du conseil.
9. Rapports d'activité
 - a. Commission jeunesse
 - b. Aumôneries
 - c. Inspirations
10. Divers.

Le 8 février 2021

Le Conseil du Syndicat

Cormoret



Avis de construction

Requérants: Josef et Edith Spielhofer, chemin de la Douzette 3, 2612 Cormoret.

Propriétaires fonciers: Josef et Edith Spielhofer, chemin de la Douzette 3, 2612 Cormoret.

Auteur du projet: pga Pierre Gianoli architectes, rue du Brue 24, 2613 Villeret.

Projet: transformations intérieures du bâtiment existant avec changement d'affectation. L'ancienne fromagerie sera transformée en appartement. Agrandissement d'une fenêtre en façade ouest et remplacement des fenêtres existantes au rez-de-chaussée.

Emplacement: parcelle N° 74, chemin de la Douzette 3, 2612 Cormoret.

Dimensions: selon plans déposés.

Evacuation des eaux: raccordement des eaux au réseau communal.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 5 mars 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 5 février 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Nicolas Py et Alicia Pitussi, chemin de la Doux 1, 2612 Cormoret.

Propriétaires fonciers: Nicolas Py et Alicia Pitussi, chemin de la Doux 1, 2612 Cormoret.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Projet: transformations intérieures, pose de deux velux en toiture, remplacement du chauffage, aménagement d'une place de parc.

Emplacement: parcelle N° 200, La Closure 9, 2612 Cormoret.

Dimensions: selon plans déposés.

Evacuation des eaux: raccordement des eaux au réseau communal.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 5 mars 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 5 février 2021

Le Conseil municipal

Cortébert



Avis de construction

Requérant: Bourgeoisie de Cortébert, Gautier Jean-Philippe, Les Verennes 12, 2607 Cortébert.

Auteur du projet: Lorient Concept Sàrl, rue de l'Eglise 4b, 2603 Péry.

Propriétaire foncier: Bourgeoisie de Cortébert, Gautier Jean-Philippe, Les Verennes 12, 2607 Cortébert.

Projet: aménagement d'une chambre et d'une salle de bains et mise en place d'une fenêtre en façade nord, au 2^{ème} étage du bâtiment 220, Les Prés-de-Cortébert.

Lieu-dit: Les Prés-de-Cortébert 220.

Parcelle: 828.01.

Zone: R.

Dimensions: selon plans déposés.

Fondations: maçonnerie en pierre, existant.

Façades: bois, existant.

Toit: inchangé, existant.

Zone de protection des eaux: S3.

Dégorgation/s: article 24c LAT.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 10 février 2021

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (L'Agr)

Requérant: Bernard Bögli, Les Poiriers 3, 2607 Cortébert.

Auteur du projet: DeLaval SA, ch. des Préalpes 10, 1630 Bulle.

Emplacement: parcelle N° 164, au lieu-dit: «Les Poiriers 5», commune de Cortébert.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 5 (extension au nord), aménagement de logettes pour vaches laitières, hangar et fosse à purin, aménagement d'une place en groise et plantation d'arbres fruitiers.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dégorgations: art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Cortébert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (L'Agr), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Cortelary, le 5 février 2021.

La Prêfète: Stéphanie Niederhauser

Courtelary



Restriction en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Courtelary décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Circulation interdite aux voitures, aux motocycles et cyclomoteurs

Sur le Pont de Bois, qui enjambe la Suze entre les biens-fonds N° 470 et 474

Motif de la mesure

La Bourgeoisie de Courtelary, propriétaire de l'ouvrage, ne peut garantir la résistance structurelle du pont à la circulation motorisée.

Selon l'article 63, alinéa 1 lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication.

Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation. L'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Courtelary, le 8 février 2021

Le Conseil communal

Avis de construction

Modification de la demande de permis de construire accordée par la Préfecture le 5 novembre 2019

Requérante: Société Coopérative EMS Hébron, Mont-Soleil 112, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Propriétaire foncier: idem que requérant.

Projet de construction: démolition des bâtiments existants (N° 48c, 52a et 52b), déplacement du grenier jurassien sur la parcelle N° 25 à Courtelary (faisant l'objet d'une autre demande de permis de construire), construction d'une nouvelle route communale débouchant sur la route cantonale, réalisation d'une viabilisation comprenant un éclairage public (pose de 2 candélabres), une conduite de distribution d'eau potable, des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées résiduelles, des conduites électriques et des conduites de chauffage à distance, construction d'un home pour personnes âgées comprenant un parking semi-enterré (10 places de stationnement), installation de panneaux photovoltaïques et de deux monoblocs de ventilation en toiture, pose d'un conteneur semi-enterré et aménagement de 9 places de stationnement à l'extérieur et d'un jardin thérapeutique au sud-est du bâtiment, le tout sur parcelle No 75, 1181 et 1361 à la rue du Tilleul, zone HA.

Modification: construction d'une véranda à la place de la terrasse sud + installation d'un canal de cheminée.

Dimension: selon plans déposés.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la modification**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 12 février 2021

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Courtelary, Grand-rue 58, 2608 Courtelary.

Auteur du projet: RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles.

Emplacement: parcelles N°s 47, 48, 49 et 1220, au lieu-dit: «rue du Tombet», commune de Courtelary.

Projet: réfection de la route et des infrastructures, remplacement du réseau d'eau potable et des fontaines, séparation des eaux claires et des eaux usées, extension du chauffage à distance, remplacement de l'éclairage public, pose de luminaires LED et de nouvelles conduites pour La Goule et Swisscom.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: route communale et domaine ferroviaire.

Zone de protection: périmètre de protection de l'aspect local «Village ancien».

Recensement architectural: ensemble bâti E.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 février 2021

La Prêfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Commune bourgeoise de Courtelary, par son président P.A Langel, Grand-rue 81, 2608 Courtelary.

Auteur du projet: idem que requérant.

Propriétaire foncier: idem que requérant.

Projet de construction: remplacement de la cuisinière à bois pour une chaudière à bois avec accumulateur, aménagement d'un w.c./douche et agencement de la cuisine, le tout au bâtiment sis à La Croix-du-Ciel 322, sur parcelle N° 820, zone agricole.

Dimension: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 5 février 2021

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Taina et Niklaus Müller, Le Tombet 10b, 2608 Courtelary.

Auteurs du projet: idem que requérant.

Propriétaires fonciers: idem que requérant.

Projet de construction: construction d'un hangar et d'un abri à vélos, ainsi que le déplacement du mur est le toute sur la parcelle N° 1331 sise Le Tombet 10b, zone HA – PAL 1.

Dimension: selon plans déposés.

Genre de construction: façades en bois avec toit en tuiles rouges.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 5 février 2021

Le Secrétariat municipal

Courtelary (suite)



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Courtelary, Grand-rue 58, 2608 Courtelary.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 225, aux lieux-dits: «La Châtelaine et Grand-rue 65», commune de Courtelary.

Projet: aménagement d'une place de stationnement (12 places véhicules et espace pour les motos) le long de la rue de la Châtelaine, adaptation du cheminement de mobilité douce, aménagement d'un couvert à vélos et d'une nouvelle aire de jeux à l'ouest du bâtiment scolaire, pose d'une paroi en bois et d'une haie vive le long de la parcelle n° 925 et aménagement d'un dépose-minute, d'un arrêt pour le bus scolaire avec pose de signalisations routières le long de la route cantonale.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZUP E «Ecole».

Dégagements: art. 48 LAE, 41c OEaux, 80 LR et annexe 1 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 février 2021

La Préfète: *Stéphanie Niederhauser*

Mont-Tramelan



Avis de construction

Requérants/Maîtres d'ouvrage: Julien et Mélusine von Allmen, Les Fontaines 2, 2723 Mont-Tramelan.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-rue 149, 2720 Tramelan.

Adresse du projet: BF 9, Les Fontaines 2, 2723 Mont-Tramelan.

Description du projet: transformation de l'appartement existant et agrandissement d'une fenêtre sur la façade est.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Dégagement: art. 24ss LAT.

Zone: RT.

Objet protégé: –

Dépôt public: du 5 février au 7 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, 2723 Mont-Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Mont-Tramelan, le 5 février 2021

Le Secrétaire municipal

Réclame

SIMPLEMENT! MIEUX
LIRE, ÉCRIRE, CALCULER, ORDINATEUR.

Cours de lecture, d'écriture, de calcul pour adultes parlant français

0800 47 47 47 www.lire-et-ecrire.ch

Association Lire et Ecrire

Orvin



Publication en matière de construction

Requérants: Heidi et Hansrudolf Messerli, Waldrain 5, 2575 Gerolfingen.

Auteurs du projet: Heidi et Hansrudolf Messerli, Waldrain 5, 2575 Gerolfingen.

Propriétaires fonciers: Heidi et Hansrudolf Messerli, Waldrain 5, 2575 Gerolfingen.

Projet: agrandissement du chalet par l'aménagement d'un local technique, remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air/eau, suppression de la petite cabane située au sud de l'abri N° 296d en compensation, isolation extérieure du bâtiment, remise en état de la toiture et extension du toit au-dessus du local technique, suppression de l'auvent côté sud et déplacement de l'auvent en façade est du bâtiment, nouvelle fenêtre + remplacement d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade sud, nouvelle fenêtre en façade nord, remplacement des fenêtres existantes et déplacement de l'entrée en façade est du bâtiment sis au lieu-dit «La Combatte» N° 296c sur la parcelle N° 1839 aux Prés-d'Orvin.

Dimensions: selon plans déposés.

Dégagement: article 24 LAT.

Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 13 mars 2021 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 12 février 2021

Le Secrétaire municipal

Péry-La Heutte



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: MH Swiss GmbH, p. adr. Luis Glauser, Mettlenweg 100, 2504 Bienne.

Auteur du projet: Dein Architekt, Jungfraustrasse 8, 3613 Steffisburg.

Emplacement: parcelle N° 203, au lieu-dit: «rue des Oeuches 1», Péry, commune de Péry-La Heutte.

Projet: demande de permis de construire, déposée après coup, portant sur le changement d'affectation du bâtiment existant pour la culture de chanvre légal.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A2 «zone d'activités 2».

Dégagement: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2021

La Préfète: *Stéphanie Niederhauser*

Saint-Imier



Restrictions en matière de stationnement

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29 octobre 2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier arrête la décision suivante en matière de circulation routière:

Interdiction générale de stationner hormis pendant la période des mesures hivernales du lundi au vendredi entre le 1^{er} novembre et le 15 mars de 16h à 7h30 (valable dès novembre 2021).

Bien-fonds 161 (Esplanade des Collèges)

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

Saint-Imier, le 5 février 2021

Au nom du Conseil municipal
Le Président: *Patrick Tanner*
Le Chancelier: *Beat Grossenbacher*

Permis de construire 20-78

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Annelise Eicher et Germain Lauper, rue Agassiz 2, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Werner Eicher.

Adresse du projet: BF 182, rue Agassiz 2, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction d'un balcon en façade ouest, transformation de deux fenêtres en portes-fenêtres et remplacement de la porte d'entrée du salon de coiffure en façade nord.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C3c.

Dégagement: –

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégé: bâtiment digne de conservation.

Dépôt public: du 12 février 2021 au 15 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Saint-Imier, le 12 février 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 20-90

Requérants/Maîtres d'ouvrage: Jérôme Ganguillet et Aurélie Ganguillet, chemin de la Douzette 4, 2612 Cormoret.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 477, rue de la Société 4, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: isolation du bâtiment, rénovation intérieure de l'appartement des combles, remplacement des fenêtres et pose de garde-corps en façade est.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: ZHhd C3b.

Dégagement: néant.

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation PC 1.

Objet protégé: bâtiment digne de conservation.

Dépôt public: du 5 février 2021 au 8 mars 2021 inclusivement.

Délai de remise
des publications officielles

MARDI 12 H

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 5 février 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 20-85

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Vania Sciarra et Claudio Sciarra, Place du Marché 1, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Artigroup Sàrl, Grand-rue 81, 2608 Courtelary.

Adresse du projet: BF 2107, rue de la Clef 14e, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction d'une maison familiale avec garage double en annexe.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.

Dégagement: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 5 février 2021 au 8 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 5 février 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 21-08

Requérant / Maître d'ouvrage: Nuno Duarte Da Costa, rue du Midi 2, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 40, rue du Midi 2, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: création d'un balcon en façade sud.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C3b.

Dégagement: –

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégé: bâtiment digne de conservation.

Dépôt public: du 5 février 2021 au 8 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Saint-Imier, le 5 février 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Sonvilier



Validation des votations du 27 septembre 2020

La Préfecture du Jura bernois à Courtelary, par Ordonnance du 20 janvier 2021, lève le recours contre la votation aux urnes du 27 septembre 2020 du vote sur le

crédit d'engagement de 2 685 000 francs pour les travaux du PGA-Plan général d'Alimentation en eau et d'élimination des eaux claires parasites (ECP)

La votation est entrée en force de chose jugée.

Sonvilier, le 12 février 2021

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: E-Prom, ch. de l'Islettaz C2, 1305 Penthalaz.

Auteur du projet: Sablier Sàrl, rte de St-Cergue 112, 1260 Nyon.

Emplacement: parcelle N° 674, aux lieux-dits: «rue Ferdinand-Gonseth 35 et 37», commune de Sonvilier.

Projet: démolition d'un garage fermé, de 3 box et d'une cabane en bois, construction de 5 villas mitoyennes (2 bâtiments séparés) à toiture asymétrique avec panneaux solaires sur les pans sud, aménagement de 6 places de stationnement intégrées au bâtiment sud et construction d'un couvert à voitures (4 places de stationnement).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Emeric et Adeline Henri, rue de la Gare 1, 2615 Sonvilier.

Auteurs du projet: Emeric et Adeline Henri, rue de la Gare 1, 2615 Sonvilier.

Adresse du projet: BF 236, rue de la Gare 1, 2615 Sonvilier.

Description du projet: création de deux tabatières en toiture, transformation des combles en surface habitable, remplacement des volets et création d'une piscine sous abri.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone centre village/ zone d'habitation II.

Dérogation: art. 67, al.2 OC.

Zone / périmètre protégé: aucun.

Objet protégé: non.

Oppositions / réserves de droits: aucune.

Dépôt public: du 12 février 2021 au 12 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 12 février 2021

La Municipalité de Sonvilier

Tramelan



Ordonnance sur le personnel

En séance du 19 janvier 2021 et du 2 février 2021, le Conseil municipal a modifié l'ordonnance susmentionnée.

Les modifications portent sur une adaptation de l'article 39, alinéa 1, relativement au congé paternité (12 jours accordés) et au congé en cas d'enfant malade ou accidenté (4 jours par année) et l'introduction de l'article 75, nouvel alinéa 2, sur le versement d'une indemnité pour surveillance lors du déneigement.

Les modifications précitées entrent en vigueur avec effet au 1^{er} octobre 2021.

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil municipal dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au lundi 15 mars 2021. Le recours doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, par écrit et en deux exemplaires.

Ces modifications peuvent être consultées ou obtenues à la chancellerie municipale (Hôtel de Ville, 1^{er} étage).

Tramelan, le 3 février 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction N°2020/67

Requérants: Vuilleumier Rachel et Joël, rue du 26-Mars 63, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Geiser Charpente SA, Le Saucy 1a, 2722 Les Reussilles.

Projet: pose de 2 velux sur le pan nord + réhaussement de la lucarne avec pose d'une fenêtre sur le pan sud + construction d'une véranda au sud du bâtiment existant. Parcelle N° 3551, zone H2.

Emplacement: rue du 26-Mars 63, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Recensement architectural: ensemble bâti: aucun; bâtiment: aucun.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 12 février 2021 au 13 mars 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 12 février 2021

La Commune de Tramelan

Avis de construction N°2020/60

Requérant: Cab-Consultim Sàrl, route de Tramelan 11, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Olivier Walther, 2710 Tavannes.

Projet: couvert pour trois voitures formant un balcon pour appartement situé au 1^{er} étage. Parcelle N° 2242, zone Centre (entre autres art. 213 RCC).

Emplacement: Grand-rue 138, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Fondations: pilier béton 15/15; construction portante: étagage: pilier béton 15/15; paroi: ouvert; plafonds: dalle BA; façades: béton pour couvert et balcon, couleur gris; toit: plat, inclinaison 2%, revêtement: BA 20, couleur gris.

Recensement architectural: ensemble bâti: F.

Bâtiment: aucune.

Dérogations: art. 80 LR et A154 RCC - distance insuffisante à la route communale.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 5 février 2021 au 6 mars 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit, ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 5 février 2021

La Commune de Tramelan

Canton de Berne



Coronavirus: informations sur la vaccination dans le canton de Berne

Vous pouvez vous faire vacciner gratuitement contre le coronavirus dans le canton de Berne. Il n'existe aucune obligation de se faire vacciner.

Quels sont les critères pour se faire vacciner?

Vous avez le droit de vous faire vacciner si:

- vous avez plus de 16 ans;
- vous ne présentez aucun symptôme compatible avec le Covid-19;
- vous ne vous trouvez plus en isolement ou en quarantaine.

Qui peut actuellement se faire vacciner?

En ce moment, seules les personnes âgées de plus de 75 ans sont admises à la vaccination. Suivront ensuite les personnes atteintes de maladies chroniques à haut risque (une attestation médicale doit impérativement être présentée lors du rendez-vous), puis toute la population qui souhaite se faire vacciner.

Comment prendre rendez-vous?

Enregistrez-vous en ligne sous www.be.ch/corona-impfung. Les personnes qui ne peuvent pas s'inscrire elles-mêmes en ligne peuvent le faire par voie téléphonique en composant le 031 636 88 00.

Vous devrez fournir votre identité, le nom de la caisse maladie, ainsi que votre numéro d'assuré(e).

Où puis-je me faire vacciner?

Uniquement en prenant au préalable rendez-vous:

- dans les **centres de vaccination** suivants:
Berne, Hôpital de l'Île, Friedbühlschulhaus, Friedbühlschulhaus 15
Berne, centre cantonal de vaccination, Wankdorf MParc, Wankdorffeldstrasse 90
Tavannes, route de Pierre-Pertuis 16
Thoune, Kongress- und Kulturzentrum, Seestrasse 68
Interlaken, Jungfraupark, Obere Bönigstrasse 100
Berthoud, hôpital RSE AG, Oberburgstrasse 54
Langenthal, Alte Mühle, Mühleweg 23
Bienne, MEDIN Gare, Place de la Gare 2
Langnau, Kirchgemeindehaus, Dorfbergstrasse 2

- à votre domicile (**les équipes mobiles** peuvent vacciner les personnes qui ne peuvent en aucun cas se rendre dans un centre de vaccination)
- dès que possible, dans les **cabinets de médecin** et les **pharmacies**.

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne

Réclame

**Plus forts ensemble.
Nous nous y engageons.
À l'avenir également.**

Soutenez-nous :
CP 87-500301-3
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3
prosenectute.ch

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

**Nous produisons
tous genres d'imprimés.**

**imprimerie
bechtel sa**

Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 18 18,
info@bechtel-imprimerie.ch, www.bechtel-imprimerie.ch